

Département « réglementation - Développement »

BILAN DE MI-MANDAT

Commission « Règlementation »

ACTIONS MENÉES À TERME	ÉCHEC(S)	ACTIONS À POURSUIVRE OU À INITIER
<ul style="list-style-type: none"> - formation des commissions de discipline - Rénovation des règlements généraux - Refonte du règlement disciplinaire - Création du « Club France » - Création du Comité d'éthique - Mise en place de la rémunération du président 	<ul style="list-style-type: none"> - commercialisation des paris sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> - création de l'institut de formation - formation des délégués - suivi des agents - refonte des statuts de la FFR XIII (nouvelle gouvernance) - rénovation du règlement de la LER
<p>Difficultés rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le faible effectif de la commission (Romain BOUNIOL et moi) - de nombreux contentieux à gérer qui ont monopolisé du temps - l'absence d'un juriste à la fédération pendant plus de 6 mois 		
<p>BILAN :</p> <p><i>Le bilan est globalement positif même si d'autres actions auraient pu être mise en œuvre si l'action de la commission n'avait pas été « polluée » par les nombreux contentieux (essentiellement juridiques) qui ont monopolisé beaucoup de temps pour les traiter.</i></p> <p><i>La commercialisation du droit aux paris en ligne n'a pu aboutir (malgré la rédaction du contrat en accord avec l'ARJEL) en raison de l'impossibilité technique de faire remonter rapidement l'ensemble des informations sportives que requière la mise en place du contrat.</i></p> <p><i>Pour l'avenir, il importe de souligner que certains projets ne pourront aboutir sans l'aide de volontaires (élus, cadres techniques, autres) comme, notamment, la rénovation du règlement de la LER ou la création de l'institut de formation.</i></p>		

Département « réglementation - Développement »

Commission « Développement »

ACTIONS MENÉES À TERME	ÉCHEC(S)	ACTIONS À POURSUIVRE OU À INITIER
<ul style="list-style-type: none"> - Assises du RUGBY LOISIR - Plan VITA XIII (A. ZITTER et L. DUPUY) - État des lieux du dispositif ATD et définition d'une convention type 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de tournoi fédéral de Touch XIII - Pas de franchise Rugby à XIII développée dans une grande ville française - Pas d'extension de notre aire d'influence (échec de l'organisation d'un match international à Toulon ou dans d'autres grandes villes françaises) 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat avec TOUCH FRANCE - poursuite des formations VITA XIII - définition d'une stratégie de développement à destination des clubs
<p>Difficultés rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le faible effectif de la commission (2 cadres techniques et moi) - de nombreux contentieux à gérer qui ont monopolisé du temps - moyens humains et financiers limités 		
<p>BILAN :</p> <p><i>Le bilan est négatif. Force est de constater que le rugby à XIII n'a pas significativement augmenté son nombre de licenciés depuis deux ans et que sa connaissance auprès du grand public reste toujours très limitée. Il apparaît absolument nécessaire de redéfinir la politique de développement de notre discipline en l'adaptant aux nouvelles attentes du public en matière d'offre de sport (recherche de sports non traumatisants, tous publics, facilement accessibles, peu onéreux, peu contraignants). Avec VITA XIII, la FFR XIII dispose d'un outil de développement particulièrement adapté qu'il faut absolument promouvoir à grande échelle.</i></p>		